

Litige vente de panneaux photovoltaïques

Par jean, le 10/10/2010 à 13:51

Bonjour,

j'ai été démarché à domicile un soir de 17H00 à 23h00 par la société AXIA dans les hautespyrénées pour me vendre des panneaux photovoltaïques après le délai de rétractation j'ai voulu dénoncé le contrat avant l'installation, par corrier recommandé, laissé lettre morte.Malheureusement le soir de la signature, le commercial m'a fait souscrire un crédit a la consommation dont le remboursement devrait commencer en novembre 2010. Me retrouvant les mains liées j'ai fait appel à un avocat par le biais de ma protection juridique ,celui étant malade mon dossier est au point mort.

NB: étant agé de 70 ans et ayant des problèmes de vues et d'audition je me sent piégé étant donner que ma retraite de 600€ par mois et que la facture s'élève à 22000€.

Que dois je faire pour prévenir et stopper le crédit et que la société vienne récupérer les panneaux stockés chez moi . Cest très urgent merci de me répondre.

Par Journaliste75, le 16/11/2010 à 13:06

Bonjour,

je suis journaliste et souhaiterais réaliser un reportage sur de telles pratiques. Ou en est votre affaire ?

N'hésitez pas à me contacter par email : t.liegois@laconcepteria.com ou par téléphone : 01.44.65.30.91

Cordialement

Tony L.